

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 30 SEPTEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL N° 25**

Page 272

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux, ainsi que le syndic. Il salue Mme Léna Vulliamy pour La Région et le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

Excusés : Mmes Mercier Cornelia, Walroff Sandra ; MM. Guichard Lionel, Tschäni Hanspeter.

Absent : M. Herrmann Alexandre.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président excuse Mme Christelle Fresneau, municipale.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 43 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 2 septembre 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 42 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Votations fédérales du 22 septembre 2024 : Je remercie chaleureusement les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement du 22 septembre et je vous transmets les résultats suivants. L'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » a été refusée au niveau communal avec un taux de 68,59 %, au niveau cantonal avec un taux de 59,97 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 63,04 %. Seul 1,5 canton sur 23 a accepté l'initiative. La modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) a été refusée au niveau communal avec un taux de 77,37 %, au niveau cantonal avec un taux de 72,57 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 67,13 %. Le taux de participation a été de l'ordre d'environ 48 % au niveau communal et 45 % sur le plan fédéral pour ces deux objets.

Invitation Cérémonie du Prix Diaspora & Développement (FEDEVACO) : La fédération Vaudoise de coopération organise tous les deux ans le prix Diaspora & Développement pour

les organisations de la diaspora établies dans le Canton. Cette année, la cérémonie a lieu à l'aula Magna du château d'Yverdon, le mercredi 9 octobre à 18h suivie d'un apéro dinatoire. Cette invitation s'adresse à toutes les conseillères et tous les conseillers communaux.

Invitation d'Yvonand pour l'avenir afin de dialoguer sur le Plan Énergie Climat Commune : J'ai reçu un courriel de la part d'Yvonand pour l'Avenir, un groupe intergénérationnel de citoyennes et citoyens souhaitant prendre soin de la Terre et de ses habitants. Yvonand pour l'Avenir souhaite que le Plan Énergie Climat Commune présenté en début d'année puisse être mieux communiqué à la population et que celle-ci puisse s'impliquer davantage dans la mise en action de ce Plan. C'est pourquoi Yvonand pour l'Avenir souhaite rencontrer les membres des autorités communales intéressés à trouver des solutions pour cela. La séance se déroulera un mercredi soir de novembre (le 13 ou le 20). Mme Delarze, municipale, Mme Laufer, déléguée durabilité de la Commune ainsi que moi-même répondrons présents à l'invitation d'Yvonand pour l'Avenir. Les conseillères et conseillers qui souhaiteraient aussi participer à cette discussion peuvent s'annoncer auprès de moi en fin de séance.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Aucun autre courrier n'est arrivé au bureau, nous pouvons donc passer au point suivant.

6. Communications de la municipalité

M. Thierry Genillod

Sécurité publique : On est en contact avec la sécurité publique et la gendarmerie. Ils mettent l'accent sur une présence accrue, soit en civil soit en uniforme, au niveau de la gare pour éviter que ce contre quoi ils essaient de lutter à Yverdon se reporte chez nous. On a déjà pu constater qu'un peu de deal se fait, malheureusement le deal se fait aussi parce qu'il y a des consommateurs sur la commune, et c'est compliqué de lutter contre. Ils ont déjà pas mal agi, j'ai des retours sur ce qu'ils ont réussi à faire et à endiguer. Il semblerait qu'il y ait des consommateurs qui viennent du côté fribourgeois, qui avaient l'habitude d'aller jusqu'à Yverdon. S'ils voyaient un potentiel dealer assis à la gare, ils sortaient là et n'allaient pas jusqu'à Yverdon. Et souvent, ils ne se trompaient pas. C'est vraiment une bonne chose de ne pas laisser les dealers s'installer chez nous. Je suis vraiment content du travail que la gendarmerie fait. Par ces patrouilles un peu plus actives - parce qu'ils ne font pas que la gare, mais rayonnent un peu dans le village - ils ont pu identifier, par rapport à l'intervention de Mme Wenk lors du dernier conseil concernant les incivilités à deux-roues ou scooter, un des jeunes adultes. Il a été contacté en direct par la gendarmerie pour lui signifier qu'il était repéré et qu'il fallait qu'il fasse attention. D'autres jeunes ont plus ou moins été identifiés par nos ASP. Nos ASP sont allés discuter avec eux, pour faire un peu de prévention. Je crois que cela s'est un peu calmé. Il y a un bon suivi et une bonne corrélation des choses. J'espère qu'on continue comme cela et que tout aille bien.

M. Cyril Ottonin

Mise de noix : La mise de noix a eu lieu le 14 septembre, par un samedi de beau temps, un peu frais mais on en a l'habitude ces derniers jours. La modique somme de CHF 421.- a été récoltée. Il y aura un article dans le Tapa-Sabllia dans lequel vous aurez plus de détails.

Arbres coupés à l'Avenue des Pins : Pour ceux qui se sont promenés au bord du lac à l'Avenue des Pins, vous avez certainement vu qu'il y a pas mal d'arbres qui étaient par terre. Ce sont les forêts cantonales, donc c'est le triage qui va procéder à des coupes de sécurité. Tous les frênes qui se trouvent au bord du lac seront abattus.

M. Philippe Moser

Plan directeur des zones d'activités : Vous savez qu'il y a actuellement un groupe de travail qui élabore ce plan directeur sur les zones d'activités. Le dossier a été déposé à l'examen préalable au canton. On vient de recevoir un courrier. Normalement le retour de l'examen préalable aurait dû être à mi-septembre. On n'a évidemment rien reçu. Le canton nous a informés qu'il n'arrive pas à tenir les délais. La réponse nous sera transmise, mais ils n'ont pas mis de date mais ont mis dès que possible. On risque d'attendre deux à trois mois supplémentaires.

7. Préavis 2024/07 Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026.

Rapport.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 17 septembre 2024 à 20 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Corinne Ravessoud et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Daniele Pirolo, suppléant en remplacement de Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Yann Rod est excusé. La mise en place de sa suppléance n'a pas pu être assurée. Était présent M. Martin Schnorf, municipal. M. Schnorf indique que l'augmentation de 1.5 points, nous ramène à la même situation fiscale que les années qui ont précédé l'année 2020. La commission des finances, à la majorité, vous recommande de refuser le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, de refuser le préavis tel que présenté.

M. Florian Breguet

Le bureau du conseil a reçu un rapport de minorité signé par deux membres de la commission des finances. Je donne la parole à Mme Hanna Sulzmann pour la lecture de ce rapport.

Rapport de minorité : Rapporteuse Mme Hanna Sulzmann

« Convoquée en séance le mercredi 17 septembre 2024 à 20 h 30, la commission des finances, comme l'a précisé le rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Nous remercions M. Martin Schnorf, municipal et vice-syndic, de sa présence.

Préambule : Le préavis de la municipalité concernant l'arrêté d'imposition 2025-2026 propose une augmentation du taux d'imposition à 73.0 points. Cette décision s'inscrit dans un contexte financier complexe, marqué par une nouvelle péréquation financière, une conjoncture économique incertaine, et des investissements importants à venir, notamment en matière d'infrastructures communales. La majorité a refusé l'idée d'une augmentation du point d'impôt malgré les nombreux défis budgétaires. La minorité souhaite exprimer son désaccord avec cette décision conformément à l'article 48 du règlement de notre conseil et proposer une analyse alternative.

Contexte financier

1. Évolution du taux d'imposition

Le 10 septembre 2018, l'État de Vaud passait un accord avec les communes pour compenser les effets de la mise en œuvre anticipée de la PF 17 (remplaçant la « RIE III » au niveau fédéral). Le Canton reprenait alors à sa charge, dès 2020, l'entier du coût de l'aide sociale à domicile. En contrepartie, les communes se sont engagées à diminuer leur taux d'impôt d'au moins 1.5 point dès 2020. Suivant cet accord, et malgré des investissements importants à venir, la municipalité proposait à notre conseil une diminution, acceptée à la majorité le 7 octobre 2019, de baisser le taux d'imposition de 73.0 à 71.5 dès 2020. Aujourd'hui, avec l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) prévue en 2025 et les retombées positives du décompte provisoire de 2024, la majorité de la commission des finances a jugé qu'une augmentation n'était pas justifiée.

2. Péréquation et finances communales

Pour 2023, les décomptes de la péréquation intercommunale ont été favorables pour la commune, avec un remboursement attendu de CHF 936'539.-. Toutefois, le déficit de CHF 358'302.- enregistré en 2023 démontre les difficultés liées à la gestion des charges communales. Les budgets présentés cette législature et la précédente ont également été tous déficitaires. Les effets de la péréquation, notamment, ont heureusement permis de les compenser, semblant provoquer à chaque fois l'étonnement de la municipalité. Il reste cependant difficile de compter uniquement sur les résultats de la seule péréquation pour maintenir les comptes communaux dans le noir. Ce contexte appelle donc à une réflexion approfondie sur les mesures à adopter pour sécuriser les finances communales.

3. Baisse de la marge d'autofinancement

Le dernier rapport financier indique une baisse plus forte qu'attendue de la marge d'autofinancement. Si, selon l'analyste financier de la commune, elle devrait être d'au minimum de 2 millions, elle était de 1,548 millions dans le dernier rapport financier. C'est ici un signal qu'il faut prendre avec attention en regard avec des investissements votés et futurs.

4. Endettement et intérêts en hausse

L'endettement de la commune est passé à CHF 26'746'550.- au 31 décembre 2023, avec un taux d'intérêt moyen qui a grimpé à 0.93 %. Cette augmentation va probablement se poursuivre en raison des prochains emprunts prévus, notamment pour financer la construction de la STEP et des bâtiments scolaires (dont nous attendons avec impatience l'avancement et avec quelques inquiétudes les montants). Ces investissements nécessaires accroissent la pression sur les finances communales.

Analyse et position de la minorité

La minorité de la commission des finances reconnaît l'impact positif du décompte de la péréquation 2023 ainsi que les projections favorables de la NPIV pour 2025. Cependant, nous estimons que ces éléments ne suffisent pas à compenser les risques financiers auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir. Voici nos principales remarques :

1. Incertitudes liées aux investissements

Des projets d'envergure, tels que la construction du collège en Brit et de la STEP, entraîneront une hausse substantielle des dépenses dès 2025. La municipalité elle-même admet qu'une hausse des charges est inévitable. D'ailleurs, elle incluait de manière anticipée et certainement un peu téméraire cette hausse dans ses projections du taux d'endettement et de cautionnement. Pourtant, en refusant d'augmenter le point d'impôt de manière anticipée, la majorité de la commission ne fait que reporter les difficultés futures plutôt que de les anticiper avec un risque de conséquences encore plus importantes sur le pouvoir d'achat des ménages tapa-sabllias.

2. Hausse des coûts et besoins croissants

Avec l'augmentation des taux d'intérêt et l'endettement croissant, la commune doit faire face à des charges supplémentaires sur ses emprunts. Le maintien du taux actuel à 71.5 points ne permettrait pas de répondre adéquatement à ces besoins. Une augmentation de 1.5 points permettrait de générer CHF 155'736.00 supplémentaires. Bien que relativement modeste au vu du budget communal, cette somme couvrirait déjà une partie des coûts liés à l'augmentation des intérêts bancaires.

3. Responsabilité budgétaire à long terme

Refuser d'augmenter le taux d'imposition maintenant met en péril la capacité de la commune à maintenir ses services de base et à honorer ses obligations en matière d'investissement. Si la situation se détériore, une augmentation plus brutale du taux d'imposition pourrait être imposée, ce qui entraînerait une pression fiscale plus importante pour les contribuables.

4. Montant de l'impôt supplémentaire par contribuable

Pour rendre plus tangible l'impact de cette hausse d'impôt, il est important de l'exprimer en termes clairs pour chaque contribuable. Avec un passage du taux d'imposition de 71.5 à 73.0, et en supposant que le taux cantonal reste à 155%, la plus-value s'élèverait à environ CHF 6.65

par CHF 1'000 d'impôt payé ou encore CHF 66.50 pour CHF 10'000 d'impôts (hors Impôt Fédéral Direct). Si l'on extrapole cela à l'échelle des 1'550 familles d'Yvonand, la hausse moyenne par ménage serait de CHF 100.- d'impôts supplémentaires par an. Cette somme peut sembler modeste pour certains foyers, mais elle pourrait représenter une charge considérable pour d'autres. Heureusement, les barèmes progressifs des impôts atténuent cette augmentation pour les revenus modestes.

5. Fuite des gros contribuables

La majorité a argumenté que l'augmentation du point d'impôt pourrait faire fuir les gros contribuables. Nous tenons à souligner qu'il n'existe aucun élément concret pour étayer cette crainte. En effet, depuis la diminution du point d'impôt en 2020 (de 73.0 à 71.5), les recettes publiques n'ont en aucun cas démontré l'arrivée massive de gros contribuables sur la commune d'Yvonand. Ainsi, le retour à un taux de 73.0 ne ferait que rétablir le statu quo, sans pour autant décourager de potentiels gros contributeurs. Cet argument de la majorité nous semble donc infondé.

Proposition de la minorité

En tenant compte de ces éléments, la minorité propose une approche plus pragmatique qui intègre les contraintes financières à venir tout en préservant les intérêts à long terme de la commune :

1. Augmentation progressive du point d'impôt

Nous recommandons une augmentation modérée de 1.5 points dès 2025, portant le taux à 73.0 points, comme le recommande la municipalité. Cette hausse garantirait des recettes fiscales suffisantes pour faire face aux dépenses croissantes liées aux investissements, tout en évitant une augmentation plus forte et soudaine à l'avenir.

2. Planification des investissements

La minorité suggère de lier cette augmentation à un plan d'investissement clair et transparent, avec des priorités définies pour la commune. Les recettes supplémentaires générées devraient être allouées en priorité à la gestion de la dette, aux infrastructures scolaires et à la modernisation des installations publiques.

Conclusion

Le refus de la majorité d'augmenter le point d'impôt pour 2025 repose sur des éléments favorables à court terme, mais il ne tient pas compte des défis à long terme auxquels la commune devra faire face. La minorité estime que, le refus d'une augmentation du point d'impôt est une erreur dont les conséquences pourraient être fortes à l'avenir pour la population. La hausse modérée proposée par la municipalité est un effort partagé et proportionné qui permettrait de stabiliser les finances communales

Vu ce qui précède, la minorité de la commission des finances recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 2024/07, "Arrêté d'imposition pour l'année 2025 et 2026 » tel que présenté par la municipalité. »

La discussion est ouverte.

Mme Aline Wenk

On a entendu les arguments pour, mais le rapport négatif ne donne pas vraiment d'explications. Quels sont les arguments contre ?

M. Fabrizio Marzolini

On nous parle de 1.5 points d'impôt, qui permet de générer environ CHF 150'000.-. 1 point d'impôt génère environ CHF 100'000.-. Il manque un élément essentiel. J'entends bien que la commune n'est pas une entreprise, on n'a pas à gérer un compte de pertes et profits. Cela dit, il manque un élément qui, à mon avis, peut être calculé de manière relativement simple, avec la marge d'erreur qu'il convient de considérer. Mais nous devons augmenter le taux d'endettement de manière significative, probablement de 20 ou 25 millions sur un horizon de quatre à cinq

ans. Cela va amener le taux d'endettement de la commune à hauteur de 40 à 50 millions. Je pense qu'il est possible de faire des projections. Imaginons qu'on amortisse sur cinquante ans, donc il faut amortir 1 million par année. Le taux d'intérêt, si on prend un taux ni optimiste ni pessimiste de 1 %, pour 50 millions, cela fait CHF 5000'000.- d'intérêts à payer pour 1 million à amortir. Cela représente 15 points d'impôts. Je pense que pour ce genre d'information, il est légitime de faire des simulations et de les partager. Mme Sulzmann a conclu avec un élément, le fait que la municipalité se réserve le droit de faire des modifications beaucoup plus brutales, si c'est nécessaire. Si c'est 15 points d'impôt, je pense qu'on est en droit de le savoir maintenant ou en tout cas dans un horizon à court terme. Là, il ne s'agit plus d'une petite correction pour essayer de maintenir la situation. C'est, entre autres, ce genre de manque de visibilité qui a créé une réaction peut-être de défiance. Voilà les ordres de grandeur. De nouveau, cela ne prend pas en compte les éventuelles subventions, c'est un raisonnement que j'ai fait comme cela en live qui est peut-être perfectible. Mais mon ressenti, c'est qu'on va faire face à une augmentation de 10 ou 15 points d'impôts. C'est cela que je trouve inquiétant et j'aimerais que chacun ici réalise qu'on est peut-être en train de faire du bricolage et qu'en réalité on est face à une catastrophe et que les catastrophes on peut les éviter en modérant les investissements. Je sais que la commune a besoin d'investir, mais si on a vraiment une catastrophe financière qui s'annonce, on peut quand même agir et changer la stratégie d'investissements.

Mme Marianne Burdet

Je trouve le moment de cette hausse d'impôts non appropriée pour les raisons suivantes : certes, les comptes 2023 sont déficitaires de CHF 358'302.-. Mais après le correctif de la péréquation, on va nous rembourser CHF 936'539.-, finalement les comptes 2023 nous ramènent à un bénéfice de CHF 578'237.- ce qui n'est pas rien. La nouvelle péréquation canton-commune (NPV) sera selon toute vraisemblance plus favorable pour la commune d'Yvonand. La BNS a annoncé, la semaine dernière, baisser le taux d'intérêt directeur qui se retrouve au même niveau qu'en 2023, et parle même d'une éventuelle nouvelle baisse pour le prochain trimestre, ce qui est plutôt rassurant pour nos prochains investissements. Si notre taux d'imposition a été abaissé de 1.5 point en 2020, n'oublions pas que les nouvelles taxes sur les ordures, les taxes au sac, les taxes sur les eaux claires représentent environ 10 points d'impôts. L'introduction des parkings payants génère aussi des rentrées pour la commune. Nous avons tous été attentifs jeudi dernier et angoissés à la suite des annonces des hausses de nos primes d'assurances maladies, 6,4 % pour le canton de Vaud. La TVA est passée de 7,7 % à 8,1 % en 2024 et va vraisemblablement encore augmenter. Les coûts de l'énergie ont également pris l'ascenseur. Je suis totalement consciente que toutes ces hausses pèjorent les ménages privés, mais également le ménage communal. Une hausse d'impôt, même minime, va encore diminuer le pouvoir d'achat des citoyens et reporter ces charges sur la classe moyenne. Quant aux investissements futurs, la STEP est en bonne voie, ce qui me réjouit. En ce qui concerne le collège, tout a l'air encore tellement flou que j'ai de grands doutes que la première pierre soit posée en 2025. Et n'oublions pas que ce collège ne concerne pas uniquement la commune d'Yvonand. Je suis conseillère communale depuis 2011. J'ai chaque année eu l'occasion de me prononcer sur notre taux d'imposition. Je ne comprends pas la raison tout d'un coup de fixer ce taux pour deux ans, en plus qu'on nous dit qu'en cas de nécessité on reviendrait devant le conseil l'année prochaine. Fixons-le pour une année et voyons l'évolution. Je vous ai partagé la vision du groupe UDC. Je vous suggère donc de refuser le préavis et de maintenir notre point d'impôt à 71.5 pour l'année 2025. J'ai une totale confiance envers notre municipalité qui a toujours été très prudente. Depuis de nombreuses années, elle a bien géré nos finances communales qui résultaient par des bénéfices, et a procédé à de nombreux amortissements extraordinaires. Je suis convaincue qu'elle saura poursuivre dans cette voie.

M. Ivar Kjelberg

Je n'aime pas me retrouver à demander des augmentations d'impôts, mais parfois cela est raisonnable et nécessaire. Je suis tout à fait d'accord que la commune a besoin de dizaines de points d'impôts si on veut faire tous les investissements espérés et désirés pour ces prochaines années. Mais nous parlons, déjà, ici d'une modeste augmentation, qui ne met même pas le taux de la commune à la moitié du taux cantonal (71.5 à 73% contre 155%). J'aimerais, en plus des arguments du rapport de minorité, vous rappeler, comme monsieur le Syndic nous l'a fait à la dernière séance, qu'*in fine*, nous ici, sommes aussi un employeur. Mettez-vous un instant à la place du petit patron avec sa quarantaine d'employés : l'inflation augmente, vos dépenses aussi, et vos employés demandent, tout comme chacun/une d'entre nous, des augmentations de salaire. Alors faut-il licencier une personne pour pouvoir payer plus aux autres ? Ne pas engager de nouveaux apprentis ? Retarder des investissements ? Et alors, comment faire le travail, sans surcharger les employés restants ? Bien que ce soient les municipaux qui gèrent nos employés communaux, c'est à nous, le conseil communal, de leur fournir les moyens de le faire sans devoir, comme le suggère les chambres et le Conseil Fédéral ces jours, diminuer les dépenses sociales ou ne pas engager du monde. L'augmentation demandée de 1.5 % ne représente que quelques francs par mille francs d'impôts communaux. Je précise bien « communaux » et n'ai pas pris l'ensemble des impôts cantonaux et fédéraux. Ce n'est pas beaucoup et c'est aussi réparti de manière proportionnée par rapport aux revenus réels de nos concitoyens. Ainsi, cette somme, distribuée sur tous les contributeurs aux impôts communaux, permet d'avancer sans trop porter préjudice à nos nombreuses tâches communales. Pour rappel, nous, ici au conseil, avons accepté, depuis le 1^{er} janvier 2024, quelques 9 millions de francs d'investissements - sans compter le demi-million de francs demandé par les préavis d'aujourd'hui - même à un taux d'intérêt de 1 % et avec un amortissement sur 30 ans cela représente CHF 300'000.- d'amortissements et 90'000 CHF d'intérêts à payer, par an, soit plusieurs fois le montant en jeu pour ces augmentations d'impôts tels que discuté ici. Ceci est engagé, car nous l'avons voté, mais ce n'est pas encore payé. Et, pour de suite couper court aux remarques que je sens venir que « l'augmentation de nos salaires implique des augmentations automatiques de revenus des impôts pour les communes » je confirme que oui, j'ai fait une série de simulation sur VaudTax sur le site de vd.ch, en commençant par mon cas, retraité en couple. Nous avons eu droit à 5,4 % ces cinq dernières années d'AVS et non pas 6 % comme l'IPC nous le dit. Cela me fait payer 2,4 % d'impôts en plus à la commune, soit environ la moitié de mon augmentation de l'IPC relative, car j'ai la chance d'avoir un 2^{ème} pilier qui représente l'équivalent de l'AVS, mais qui lui n'est pas indexé sur le renchérissement donc automatiquement je paie beaucoup moins à la commune que ce que je reçois moi-même en augmentation. Pour un célibataire ou un couple marié, effectivement, la progression à froid des taux d'impôts arrive à compléter pour que la commune touche, en proportion, un peu moins que l'augmentation de l'Indice des Prix à la Consommation, c'est-à-dire 6 %. Mais, les 6% d'augmentation de l'IPC de ces dernières années (bien plus faible que les 24% en moyenne des pays EU nous entourant) est si bas en Suisse grâce à la hausse du franc suisse et de l'importance de la nourriture et des habits importés dans les dépenses des ménages. En regardant de plus près sur le site admin.ch nous voyons que le panier de la ménagère, l'IPC, n'est pas du tout le panier de la commune. Une commune achète peu de nourriture et d'habits, mais utilise des services (suisse de préférence), de l'énergie, de la construction, du bitume pour les routes, en proportion toute différente de celles d'un ménage. Si on regarde de plus près, l'augmentation du coût de ces produits est de 12 à 18 %, bien plus que les 6 % de l'IPC. Donc notre commune doit trouver deux à quatre fois plus de revenus que ce qui lui vient des contributions de la compensation du renchérissement des résidents de la commune. Alors, restons cohérents, et pas dogmatiques, accordons à nos municipaux les quelques francs en plus comme demandés. Nous leur faisons bien confiance pour toutes les dépenses des préavis, nécessaires et accordés, ces dernières années. Je conseille donc de voter oui.

M. Yann Rod

J'aimerais faire un petit historique et rappeler dans quel contexte on se trouve. J'aimerais juste rappeler la bascule qu'il y a eu en 2004 avec EtaCom. Le point d'impôt au niveau communal a baissé depuis 2011. Pour rappel, il y a eu moins 6 points en 2011 pour la reprise par rapport à la première péréquation, avec la reprise de tout le domaine social par le canton. En 2012, il y a eu les problématiques policières et on est bien heureux, comme l'a dit M. Genillod, qu'il y ait une efficacité aujourd'hui sur ces problématiques-là. Le point d'impôt avait réaugmenté de 2 points pour la commune. Et, on en a assez abondamment parlé, il y a eu de nouveau une baisse du point d'impôt communal de 1.5 points en 2020 pour la reprise de l'ARAS, toute l'aide sociale. En gros, si on fait le bilan de ces baisses et de ces augmentations qu'il y a eu en lien avec le canton, on arrive à un total de moins 5.5 points d'impôt depuis 2011. Évidemment cette répercussion s'est mise sur le canton, donc au niveau du contribuable, c'est négligeable. À cela, il faut aussi avoir en perspective le contexte dans lequel on se trouve, il faut aussi prendre en compte les baisses d'impôts annoncées par le canton. Il y a eu moins 3.5 qui ont été annoncés pour 2024 par le Conseil d'État et il y aura des baisses jusqu'en 2027 au moins de 0.5 point pour arriver à une baisse totale des impôts cantonaux de 5 %. C'est la projection du canton. Évidemment, il ne vous aura pas échappé que le canton a aussi été contre la baisse de 12 % qui était proposée par l'économie et les patrons, qui voulaient une baisse de 12 % et le Conseil d'État vaudois à majorité de droite a estimé que c'était un peu trop vu les investissements. Ils ont donc été assez prudents pour ne pas baisser trop les impôts. Ils s'y étaient engagés pendant la campagne, mais c'est une autre question. Donc ça, c'est le panorama au niveau cantonal, donc les impôts du contribuable vont baisser au niveau cantonal. À cela, il faut aussi avoir en tête les annonces qui ont été faites par la confédération au niveau des économies, puisque, là aussi, vous aurez vu que la confédération veut économiser 3,7 milliards jusqu'en 2027. Cela veut dire qu'ils vont faire de grosses économies en particulier dans le domaine social. Dans le domaine social, il y a environ 800 millions qui étaient prévus, pas encore budgétisés mais prévus, notamment pour le domaine de la petite enfance. Et c'est là que ces économies-là peuvent avoir des répercussions dans la politique communale de la petite enfance puisque la confédération finançait notamment les aides à la pierre quand on augmentait des nouvelles places. C'est de l'argent qu'on n'aura pas qui va être répercuté sur le canton. Bref, c'était juste pour vous rappeler un petit peu l'historique à la fois au niveau des points d'impôts communaux mais aussi le contexte dans lequel on se trouve au niveau des baisses d'impôts du canton qui vont arriver, donc qui vont aussi soulager le contribuable tapa-sabllia et aussi les perspectives relativement inquiétantes des coupes au niveau fédéral dans des domaines qui nous concernent très directement puisqu'il n'y aura pas d'économies sur l'armée, mais c'est un autre débat. Vu ce contexte-là, on voit que ce n'est pas tout à fait le moment avec les investissements qui ont été rappelés tout à l'heure de garder les impôts tels qu'ils sont actuellement, mais d'accepter l'augmentation que propose la municipalité, c'est-à-dire de revenir aux 73 points d'impôts. Comme l'a rappelé le Syndic la dernière fois, la diminution qui a été faite en 2020, ce n'était pas forcément judicieux de le faire. Là, on a une vraie décision qui nous concerne nous. On n'est pas en lien avec le canton qui baisse et qui augmente et il faut faire la même bascule chez nous. Là, c'est la première fois depuis fort longtemps que l'on peut justement décider nous-mêmes de point d'impôt qu'on souhaite par rapport aux investissements que nous allons faire. Je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mes prédécesseurs et mes prédécesseuses, mais je vous invite vraiment, vu le contexte - les ménages tapa-sabllias vont voir leurs impôts en principe baisser grâce au canton - de préserver nos finances et les investissements à venir en acceptant le préavis tel que présenté par la municipalité.

M. Mathieu Aberle

Je me permets de faire un petit saut en arrière de quelques mois lorsque nous avons débattu du préavis 2024/02 "Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour

cautionnements pour la législature 2021-2026”, en mai 2024. Pour rappel des faits, la municipalité demandait au conseil communal de porter la limite d’endettement de la commune de 40 millions actuellement, à 55 millions en vue des importants investissements futurs. Le préavis a finalement été amendé afin de maintenir le plafond d’endettement à 40 millions. Cet amendement a été accepté à 16 voix contre 14. Le but de cet exposé n’est pas de rouvrir le débat sur ce préavis évidemment, mais de rappeler que la minorité des conseillers qui était en faveur du rehaussement du plafond d’endettement avait fait les remarques suivantes, je les cite : « Si on accepte cet amendement, cela freinerait la municipalité à continuer à investir pour le bien de la commune. » Je continue et je cite : « Si on acceptait cet amendement on coupe quand même une certaine autonomie et une certaine flexibilité à la municipalité de venir avec des projets. Ils devront couper dans certains projets parce qu’on leur a limité ce plafond-là”. Enfin, je me permets de citer une dernière déclaration : « Je pense que si on venait à accepter cet amendement, cela veut dire qu’il y a aussi une certaine perte de confiance entre le législatif et l’exécutif. Donc je propose qu’on continue à leur faire confiance”. J’ose espérer que cette volonté de confiance n’est pas à géométrie variable et que vous saurez l’accorder à notre municipalité ce soir. Mais au final, Mesdames et Messieurs les conseillers, je crois que nous sommes toutes et tous d’accord. Toutes et tous, nous souhaitons permettre à notre municipalité d’investir pour le bien de la commune. Toutes et tous, nous souhaitons accorder notre confiance à notre exécutif. Toutes et tous, nous voulons que nos concitoyens puissent vivre dans un village qui leur ressemble et dont les infrastructures soient de qualité. Ainsi, Mesdames et Messieurs les conseillers, je me permets de vous mettre face à vos responsabilités et de vous demander d’être cohérents avec vos déclarations passées. Ce conseil se doit de donner les moyens suffisants à la municipalité afin de mener à bien ses projets sans mettre les comptes de la commune dans le rouge. Alors oui, je l’entends, une hausse d’impôts n’est jamais populaire. Mais ce qui l’est encore moins, ce sont des salles de classe dans des containers qui deviennent plus nombreux chaque année, c’est le risque de construire une nouvelle école au rabais, c’est de ne pas pouvoir rénover des réseaux routiers et d’assainissement qui deviennent vétustes. Si certains craignent une fuite des gros contribuables face à une augmentation du point d’impôts, à titre personnel, je crains bien plus une perte d’attractivité de notre village car nous n’aurions pas eu la santé financière suffisante pour offrir un cadre de vie agréable et qualitatif à la majorité de nos concitoyens. En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous demande de faire preuve de cohérence, de pragmatisme et de réalisme en acceptant le préavis débattu ce soir.

M. Nicolas Liechti

J’ai été très surpris ce soir à la lecture du rapport de la commission des finances par son côté laconique, pour ne pas dire lacunaire. Lorsqu’une commission de l’importance de la commission des finances s’exprime devant le conseil communal, j’attends personnellement qu’elle amène des arguments concrets, lestés lorsqu’il s’agit de contrer un préavis municipal. Aujourd’hui, nous avons eu quelques éléments en live, certes, mais je trouve que c’est bien léger lorsque l’on voit dans les débats ce soir tous les arguments qui ont pu émerger, c’est plutôt bon signe d’ailleurs. Sur cette base, je vous invite à voter avec votre tête, à ne pas faire un geste de défiance, mais de manière concrète, en se basant sur les arguments qui ont été énoncés ce soir et à accepter le préavis municipal tel que proposé.

M. Philippe Moser

Je dois d’abord vous remercier, cela fait longtemps qu’on n’a pas eu un vrai débat dans ce conseil. Je ne peux que souligner la qualité des arguments avancés. Je peux vous dire, en municipalité, on les a pratiquement tous répertoriés et on est tous passé dessus à un moment ou à un autre. Au final, c’est notre rôle, il a fallu prendre une décision et notre décision a été de proposer une hausse d’impôts. Maintenant, c’est à vous, en votre âme et conscience, de décider si vous nous suivez ou si vous ne nous suivez pas. En tout état de cause, quelque soit le résultat

de votre vote de ce soir, la municipalité ne reviendra pas devant vous avec un nouveau préavis. J'ai rencontré le préfet, je lui ai expliqué la situation, il m'a dit de ne pas m'inquiéter, si le conseil décide de refuser le préavis, par défaut c'est le taux actuel qui sera reconduit l'année prochaine. Notre boursier est dans l'attente de votre décision et il est prêt, le cas échéant, si cela est nécessaire, à refaire un arrêté d'imposition, qui ne passera pas devant vous, mais que le Président devra valider, sur la base de votre vote. Je voulais vous donner cette information car effectivement, si on refuse un préavis, souvent, on a une proposition contraire, un amendement. J'ai quand même pris la précaution d'interroger notre préfet qui ne semblait pas surpris par ma question. On doit rendre notre arrêté d'imposition fin octobre, donc on n'aurait pas le temps nécessaire de redéposer un préavis.

Mme Hanna Sulzmann

Je demande le vote à bulletin secret

M. Florian Breguet

Les conseillères et conseillers qui souhaitent que la votation de ce préavis soit faite à bulletin secret sont priés de lever la main.

Cette demande est acceptée par plus du cinquième de l'assemblée.

Le vote se fera à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote à bulletin secret du préavis 2024/07, dont les conclusions sont :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026, dont les taux sont indiqués sur la formule annexée ;
2. d'accorder à la Municipalité la possibilité de présenter un nouveau préavis en 2025 permettant de corriger le taux d'imposition de 73.0 points pour l'adapter à la situation.

OUI - 27 NON - 16 ABST - 1

Le préavis 2024/07 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2024/08 Demande d'un crédit d'étude pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement.

Dépôt.

M. Cyril Ottonin

Je viens devant vous avec un préavis concernant un concept de protection qui a déjà été initié par mon prédécesseur à la municipalité. Comme c'est relativement technique, j'ai demandé à notre mandataire du bureau CSD, représenté ici par M. Nicolas Dubau de faire une présentation sur ce projet.

Présentation.

M. Mathieu Aberle

J'ai une question par rapport à ces crues centennales, notamment par rapport à la condition de la confédération de rendre le projet rentable, est-ce que les répercussions du réchauffement climatique sont prises en compte dans ces simulations ? Car j'imagine que ces projets sont faits pour cinquante, soixante ou cent ans.

M. Nicolas Dubau

Cela dépend, mais généralement oui, on vise sur une durée de vie entre cinquante et cent ans.

M. Mathieu Aberle

Est-ce que les pluies qu'on aura dans six décennies seront prises en compte dans le dimensionnement ?

M. Nicolas Dubau

Je vais faire une réponse un peu ambiguë, oui et non. Oui, c'est anticipé dans le sens où on intègre les tendances et les contributions scientifiques de la confédération. On connaît les tendances et on arrive à évaluer un petit peu plus précisément ce qui peut se passer. Après, de là à vous dire qu'on va intégrer précisément les pluies qu'il y aura dans six décennies, ce serait vous mentir de vous dire que ce sera si précis que ça. Mais on peut estimer ça. La première étape, souvent, c'est de choisir le type de pluies. Typiquement, les crues de la Golaz ne sont pas les mêmes que celles de la Menthue. Sur la Menthue, ce ne sont pas les mêmes crues du tout, vous avez des crues qui sont souvent un peu plus longues qui répondent à de grosses pluies en termes de quantités. La Golaz ne répond pas forcément au même phénomène. Elle répond souvent aux épisodes orageux, des pluies très intenses, très courtes et très orageuses. Là-dessus, on commence à avoir des informations et on travaille avec le canton et la confédération pour intégrer ces scénarios.

Mme Aline Wenk

J'avais la même question par rapport au réchauffement climatique. J'avais une deuxième question par rapport aux coûts ou des estimations de ce que cela pourrait représenter. Est-ce que c'est déjà là ou est-ce que c'est quelque chose qui va venir après l'avant-projet, vu qu'on parle beaucoup d'investissements.

M. Nicolas Dubau

On avait fait des premières estimations de coûts de mesures à l'instant T. On en avait fait un certain nombre qui sont vraiment très imprécises. Aujourd'hui, on était à plusieurs millions de travaux si on veut tout traiter du début à la fin. On ne les a pas présentés ce soir dans le sens où elles se basent sur des scénarios très pessimistes et très imprécis. L'objectif de la suite de l'étude est vraiment de les consolider et de les affiner, sachant que les marges de manœuvre sont vraiment importantes. Globalement, on devait être à quelque chose comme 8 ou 9 millions de travaux pour tout faire, y compris de l'accompagnement avec les exploitants agricoles parce qu'il y aura aussi des choses à faire, y compris des mesures d'entretiens - on avait dû intégrer les vingt ou trente premières années. On avait essayé d'intégrer un peu tout ça. D'ores et déjà on sait que ce coût était maximal et on arrivait à tendre vers la rentabilité avérée sur certains secteurs, sur d'autres on n'en était pas très loin. Cette phase d'optimisation permet d'optimiser un peu tout et de garantir la rentabilité.

Mme Hanna Sulzmann

Et, du coup, subventionner à 95 % ?

M. Nicolas Dubau

À 60 %, normalement. Après, tant qu'on n'a pas l'accord de subventions, il faut toujours se méfier, c'est pour cela qu'on avait beaucoup discuté avec M. Ottonin et c'est pour cela qu'on a mis jusqu'à 60 % pour le canton et jusqu'à 35 % pour la confédération. Il y a toujours des éléments de négociations qui peuvent entrer en ligne de compte avec l'État de Vaud ou avec la confédération. Aujourd'hui, ce que le canton nous a garanti, sachant que le canton était associé à toutes les phases, c'est les 60 % de subventions pour les études et, normalement, pour les travaux si on reste dans la ligne du canton, ce qui est le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, le canton de Vaud a des choix en termes de protections contre les crues qui sont affirmés. Pour la confédération, c'est un peu plus compliqué, il faut batailler, mais on arrive à les obtenir assez facilement, beaucoup plus qu'en revitalisation. Aujourd'hui, la protection contre les crues a moins de coupes budgétaires que la revitalisation des cours d'eau. Je vous donne un exemple. On a un projet, à cheval entre le canton de Fribourg et le canton de Vaud, de ponts à changer. La confédération a apporté sa subvention mais sur les ponts ils ont demandé à ce qu'on discute sur l'état du pont, sa vétusté pour que le propriétaire garde une part du coût des travaux et que la confédération paie le surplus. Ils ne voulaient pas payer la totalité pour offrir un nouveau

pont tout neuf alors que le pont était encore utilisable pendant quelques dizaines d'années. Il y a donc des éléments de négociations qui rentrent toujours en ligne de compte, on ne garantit pas le 35 %, mais peut-être sur certaines mesures 30, 32, 33. Il y aura une clé de répartition à établir et généralement cela s'établit comme ça.

M. Ivar Kjelberg

Je suis arrivé à Yvonand depuis six ans. J'ai acheté un appartement en PPE justement sous le point rouge dans l'angle de la Route de Rovray. J'ai pu assister à une inondation en tout cas en 2019, 2020, 2021. Les trois fois, certains des véhicules ont eu les bas de caisses assez mouillés et même très ensablés en 2021. J'ai tenté deux fois de faire accepter par les co-propriétaires de faire quelques aménagements sur notre territoire, à nos frais bien sûr. Par contre, c'est tout aussi difficile de convaincre ces personnes de sortir de l'argent que de faire accepter une augmentation d'impôts de la commune. Avez-vous prévu de pouvoir nous donner quelques conseils pour les privés pour avoir de meilleurs arguments pour justifier quelques adaptations de tout genre : réhausser le terrain à certains endroits pour mieux canaliser, ajouter un petit saut pour empêcher que la Golaz ne se déverse dans notre garage ?

M. Nicolas Dubau

En effet, ce sont des choses qu'on apporte, qu'on a déjà apportées quand on a eu l'occasion d'échanger avec certains municipaux sur des projets connexes, notamment sur la Route de Rovray pour s'assurer que les choses étaient faites en coordination. Ce sont des choses qu'on fait. On avait également prévu, avec M. Lecourtier, d'associer l'ECA, pour, justement, la protection à l'objet. L'ECA s'était rendu compte qu'on était plutôt à une protection collective, donc ce n'était pas de sa responsabilité. Mais il est prévu d'intégrer l'ECA par la suite, dans le cadre du mandat, justement pour traiter certains objets. Il est possible par rapport à certains objets qu'on n'arrive pas à diminuer leur vulnérabilité autant qu'on le souhaiterait et, du coup, il y aura certainement des mesures à l'objet sur lesquelles on pourra apporter notre conseil, bien sûr sous la validation de l'ECA. Le canton sera moins impliqué. Donc oui, c'est pleinement envisageable.

M. Gael Hedou

J'ai une question concernant les techniques ou les approches de lutte contre ces ruissellements, dans un projet comme celui-là, quelle est la proportion de ces mesures qui seraient de nature écologique, comme un reboisement, plantation, par rapport à des mesures qui seraient plus invasives, faire des canalisations, creuser, etc. Est-ce qu'il est possible d'envisager un projet dans lequel on favorise ces renaturalisations, ces approches écologiques ?

M. Nicolas Dubau

Oui, dans le sens où, de plus en plus, tant l'État de Vaud que la confédération recommandent et encouragent financièrement les projets dits intégrés. Un projet intégré, c'est qu'on ne regarde plus une rivière comme juste un problème d'inondation ou comme juste un corridor biologique qu'on va revitaliser. Généralement, on fait des projets où on gère toutes les dimensions et la dimension sociale et sociétale également. Typiquement, sur le ruissellement aujourd'hui, les principes qui ont été énoncés dans l'étude sont des principes dits d'hydraulique douce ou certains appellent cela du génie agricole. Il y a plein de termes qui existent, ce n'est ni plus ni moins que de travailler avec les exploitants à l'échelle des exploitations, pour voir ce qu'on peut faire dans l'intérêt de la surface agricole et des flux vers l'aval. Typiquement, il existe plein de solutions, il y a déjà des bandes herbeuses qui existent, il y a des réflexions pour, à certains endroits, mettre des bandes herbeuses un peu plus larges, ou des techniques agricoles aussi. Il y avait eu une étude qui avait été faite avec les AF il y a quelques années justement sur certaines exploitations dont certains propriétaires étaient partants pour limiter l'érosion des sols. Là on en a proposé également certaines. Ce qu'on a proposé, ce n'est pas forcément de mettre des collecteurs, car on sait que sur Yvonand les collecteurs sont difficiles à entretenir. L'eau

d'écoulement est calcaire, cela nécessite des fois de venir les fraiser car cela se concrétionne ou cela sédimente beaucoup. Du coup, on a aussi proposé des mesures à ciel ouvert, type des nouvelles techniques qu'on appelle des fossés à redents qui sont des choses plus ouvertes qui permettent de stocker et faire de la rétention, petit volume par petit volume, mais à l'échelle de grand linéaire on arrive à faire de gros volumes. Néanmoins, il faut après que cela soit faisable et supportable aussi selon les activités économiques. On doit aussi regarder cela dans la suite, également. Tout ce qui est plantation de haies, de murgiers ou autres peut aller dans le bon sens, mais pas toujours. Cela peut être dans le bon sens et quand c'est dans ce sens-là, il peut aussi y avoir après un appui, on peut entrer en lien avec les SPB ou des paiements directs en lien avec les réseaux écologiques, sur Yvonand. Il peut y avoir aussi un accompagnement qui sera fait comme cela. Typiquement, aujourd'hui on a vraiment essayé de recommander un maximum l'utilisation de l'hydraulique douce, couplée à des mesures environnementales et biologiques, sur le secteur plutôt amont et, sur le secteur aval, on arrive plus sur des mesures techniques, parce qu'on a moins de place.

Applaudissements.

M. Cyril Ottonin

Ces montants étaient prévus dans les investissements après 2026, pour les inondations concernant la Golaz et la Rochettaz.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis 2024/09 Assainissement de la ciblerie et de la butte de tir, Stand de tir de La Mauguettaz.

Dépôt.

Mme Nicole Bachmann

Je suis Présidente de la commission ad hoc qui siégera sur les préavis 2024/08 et 2024/09. Cette séance se tiendra le mercredi 9 octobre à la salle PAI à 19 h. Les membres concernés recevront un mail dans les prochains jours afin de les convoquer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis 2024/10 Crédit d'étude pour la mise en place des Zones 30.

Dépôt.

M. Thierry Genillod

Ce crédit d'étude pour les zones 30, c'est histoire d'avoir le rapport qu'on est obligé de fournir à la DGMR pour prouver que ces zones 30 sont faisables. Ils ont simplifié un petit peu les démarches, mais cela passe par un petit rapport. On est bien aidé par le bureau Gygax qui a déjà beaucoup travaillé pour nous et qui connaît bien la commune. Ce rapport devrait être assez topissime, comme ceux qu'ils nous ont fournis jusqu'à maintenant, qui permettra de chiffrer toutes ces zones. Je reviendrai, si le préavis est voté positivement et cela me permettra de créer des préavis. Mon idée est de scinder pour faire une partie en 2025 et l'autre en 2026 pour la réalisation. Je ferai à chaque fois des préavis, car, mine de rien, tous ces petits panneaux, marquages et aménagements potentiels engendrent quelques frais. Mais on a vraiment une demande de la population d'aller dans cette direction-là, donc on se doit de faire ce rapport et de voir si on peut aller plus loin dans les choses.

M. Gael Hedou

J'ai une question concernant la procédure pour ces préavis. On demande un préavis pour l'étude, donc j'imagine que cela doit être payant et on prévoit déjà de faire d'autres préavis pour mettre en place ces zones 30. Je me demandais à quoi cela servait de faire un crédit d'étude, alors que c'est quelque chose qui va déjà être mis en place.

M. Thierry Genillod

Ce n'est pas déjà mis en place. Si on veut, après, aller plus loin, on doit passer par ce rapport. Si le conseil vote négativement ce rapport, la population ne sera peut-être pas satisfaite, mais on n'entrera pas dans ces zones de 30 à l'heure, le sujet s'arrêtera là. Mais on ne peut pas dire qu'on a déjà prévu, c'est notre ligne de conduite pour amener à ce projet au final, mais ce n'est pas une chose acquise ni définitive.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis 2024/11 Crédit complémentaire d'étude pour la révision du Plan directeur communal (PDCoM), du Plan d'Affectation Communal (PACoM) et du règlement du Plan d'Affectation Communal.

Dépôt.

M. Thierry Genillod

Après relecture, on m'a signalé des petites erreurs de jeunesse. C'est du mauvais copier-coller où j'ai laissé la TVA à 7,7 % mais elle est à 8,1 %. Mes chiffres, à force de les bidouiller et après avoir passé du temps à comprendre ce que le bureau Dolci nous avait fourni, j'ai dû calculer la TVA sur des faux chiffres. Dans mon rapport, dans la première colonne, il faut compter la TVA à CHF 10'151,73 et la deuxième à 11'754,72. Le montant total que j'avais mis est quand même juste. Pour un petit détail sur le sujet, je ne suis pas à l'aise avec cette histoire. Depuis le début de la révision de ce PDCoM et PACoM, c'est une usine à gaz. C'est compliqué. On a beaucoup travaillé dessus. Nos réflexions ont amené du travail à notre urbaniste. Du côté cantonal, ils ne nous ont pas aidé non plus. Au fur et à mesure des années, ils changeaient leurs idées et leur façon de calculer. Tout cela a généré énormément d'heures supplémentaires qui n'étaient pas forcément pensées et j'arrive avec cela devant vous, avec des chiffres démoniaques. Malheureusement, on doit passer par là aussi.

Mme Aline Wenk

Est-il possible de recevoir le document modifié ?

M. Thierry Genillod

Oui.

Mme Aline Wenk

Dans le préavis, on voit que sur cinq ou six entreprises contactées, seule une a répondu à l'appel d'offre. Est-ce qu'on peut dire, avec un budget de près de CHF 300'000.-, qu'il y a une réelle mise en concurrence vu qu'on a reçu qu'une seule offre ? Cela me questionne, surtout que, j'imagine, c'est le même bureau qui a fait les autres études. Est-ce que c'était le seul bureau capable de répondre à cette demande à cause de leurs connaissances ? Comment cela se fait-il ?

M. Thierry Genillod

Est-ce qu'ils se sont tous rendus compte que c'était une usine à gaz ? Non, je crois que, si j'ai tout bien repris de mon prédécesseur, il y avait eu un budget donné. Soit les autres ont dit qu'à ce prix-là ils ne venaient pas et le bureau Dolci a dit qu'ils se lançaient là-dedans. Je n'ai pas tous les tenants et les aboutissants de la chose, mais effectivement, c'est une situation un peu compliquée. Changer de bureau maintenant, c'est mission impossible, impossible de mandater un autre bureau qui reprenne le dossier à ce prix-là, il faudrait ajouter un bout. A contrario, ce qui me rassure, c'est que le bureau Dolci nous font un boulot impeccable. Ils sont sur plusieurs dossiers chez nous, ils savent ce qu'ils veulent, des fois ils nous tiennent un peu tête, mais nous aussi en maintenant qu'on veut aller dans cette direction-là. Ils ont leurs connaissances, mais ils savent s'adapter aussi à nous. Nous, on écoute quand même ce qu'ils nous disent car c'est un bureau d'urbanisme bien reconnu. Je ne suis certes pas à l'aise mais je n'ai pas peur de continuer dans cette direction avec eux avec ces montants-là parce que je crois quand même

que nos pinailleries ont généré de longues discussions entre nous, on les leur transfère en leur demandant de modifier telle ou telle chose. Les dernières modifications finales ont engendré du travail chez eux de trois à quatre heures.

Mme Aline Wenk

Je réitère ma question, êtes-vous encore dans le légal ? C'est juste cette question-là, car il y a un devoir de mise en concurrence.

M. Philippe Moser

Au niveau du marché économique, on est parfaitement clean.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis 2024/12 Renouvellement de la zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Dépôt.

M. Thierry Genillod

La réflexion s'est amenée à nous pour cette prolongation de zone réservée. Au final, on a avancé dans notre dossier, mais on n'est pas à bout touchant. Les points principaux qui avaient amené les zones réservées, c'étaient les écoles et la STEP. Il y a eu pas mal de discussions ce soir. Ce n'est pas concrétisé et ce n'est pas en place. Maintenant qu'il est déposé en consultation, le bureau technique devrait faire, si on libérait la zone réservée, deux rapports : le rapport avec notre ancien règlement et le rapport avec notre nouveau règlement, et aller prendre les points les plus restrictifs de chaque côté. On s'est dit que c'était une grosse charge de travail pour le bureau technique et qu'il y aurait beaucoup d'incompréhensions de la part du citoyen qui veut construire. On est assez unanime avec la municipalité que le règlement qu'on a soumis en consultation est bien adapté aux futures constructions que les gens voudraient vouloir faire. Je pense que c'est un mieux pour tout le monde d'attendre la mise en place de ce règlement plutôt que d'essayer de faire des méandres entre ces deux règlements. Au final, cette prolongation de trois ans va correspondre plus ou moins à la mise en application de nos PA et règlements. Si les PA et règlements se mettent en place avant, la zone réservée saute du moment où la mise en application se fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Zoé Gander

Par rapport à l'Avenue des Pins qui est toujours en sens unique, est-ce qu'il est prévu pour la saison d'hiver de la remettre en double sens ?

M. Thierry Genillod

Demain matin première heure, le sens unique est annulé pour la saison d'hiver et la voirie passera enlever les panneaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

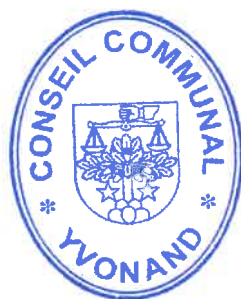
Excusés : Les mêmes.

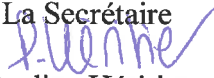
Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 21 h 48. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 20 h 00 au forum.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier